

1. Règlement équipe

Sections	Minimum	Maximum
Jeunes-Poussines	6 gyms par section	Pas de maximum
Poussines		

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum par section si le club présente plus de 15 gymnastes** :

1 équipe en excellence et 1 équipe en promotion.

Deux catégories de niveau : **EXCELLENCE** et **PROMOTION**.

Catégorie	Section	Degrés autorisés
PROMOTION	Jeunes Poussines	1 ^{er} au 3 ^e degré
	Poussines	
EXCELLENCE	Jeunes Poussines	1 ^{er} au 5 ^e degré
	Poussines	

Pour le classement par équipe, on retiendra les **six meilleures notes obtenues aux agrès** (table de saut, barres, poutre, sol) **et la formation physique**.

2. Règlement individuel

Le classement individuel se fera en fonction des catégories suivantes :

POUSSINES (nées en 2016 -2017)		JEUNES-POUSSINES (nées en 2018 - 2019)	
Catégorie	Degrés autorisés	Catégorie	Degrés autorisés
P1	1 ^{er} au 5 ^e degré	JP1	1 ^{er} au 5 ^e degré
P2	1 ^{er} au 4 ^e degré	JP2	1 ^{er} au 4 ^e degré
P3	1 ^{er} au 3 ^e degré	JP3	1 ^{er} au 3 ^e degré
P4	1 ^{er} au 2 ^e degré	JP4	1 ^{er} au 2 ^e degré

3. Badges

Pour l'attribution des badges, se référer au programme fédéral féminin 2025-2026 pages 15 et 16.

4. Quotas juges

Pour la bonne organisation de la compétition, l'inscription de juges recyclés (2025 ou 2026) par équipe engagée est **obligatoire**.

Le quota n'est pas une limite, un nombre supérieur de juges peut être inscrit.

1 juge pour 6 gymnastes engagées.

Les juges en formation (à blanc) peuvent être inscrits à cette compétition **en plus du quota juge**

5. Remarques

Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.